



ARTS, CULTURE & PATRIMOINE:
Leviers pour Construire l'Afrique que Nous Voulons



TERMES DE RÉFÉRENCE

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL
POUR L'INVENTAIRE ET L'ÉTUDE DES MÉCANISMES
ENDOGENES DE PRÉVENTION, DE GESTION ET DE
RÉSOLUTION DE CONFLITS EN AFRIQUE DE L'EST**

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le continent africain est souvent le théâtre des conflits armés qui mettent à mal le vivre-ensemble au sein des sociétés. Les dégâts, quand on se retrouve en situation de guerre, sont considérables. Ils vont des pertes en vies humaines au marasme économique, en passant par les destructions massives d'infrastructures, voire les dommages causés au patrimoine culturel

Face à cette situation, beaucoup d'interventions internationales sont faites pour trouver des solutions à ces conflits. Mais pour une paix « pérenne », des solutions africaines pourraient être trouvées aux problèmes africains. Elles consisteraient à puiser dans les traditions du continent dont le patrimoine culturel peut jouer un rôle non négligeable dans le maintien de la paix.

En effet, il existe en Afrique, des mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits qui prennent appui sur les autorités traditionnelles et coutumières dans leurs communautés respectives. Même si leur portée n'est pas "nationale", ces systèmes endogènes comportent des mécanismes qu'on peut exploiter pour contribuer à cultiver la paix comme le prévoit l'article 14 de la Charte de la renaissance culturelle Africaine dans son titre III : « Les sages et les leaders traditionnels sont des acteurs culturels à part entière. Leur rôle et leur importance méritent une reconnaissance officielle de sorte à les intégrer dans les mécanismes modernes de résolution des conflits et dans les systèmes de dialogue interculturel. »

Dans certains pays, on retrouve par exemple, les « gens qui ont la parole » et qui ont pour mission de réconcilier les populations, de rendre justice dans des tribunaux traditionnels. Au Rwanda, il s'agit des tribunaux populaires "Gacaca". Au Congo, ce sont les Nzonzi, les Kani et en Angola le Mpofi. Dans d'autres pays de l'Afrique occidentale comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Togo, la Guinée... les alliances interethniques et les parentés à plaisanteries jouent un rôle non négligeable dans les communautés pour la résolution des différends. Au Burkina Faso, par exemple, en 2014, l'influence de l'Empereur des Mossi appelé « Mogho Naaba » a joué une partition considérable dans la résolution des conflits dans ce pays.

Dans le but de mettre à contribution le riche patrimoine culturel africain pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur notre continent, le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (CELHTO), bureau spécialisé de la Commission de l'Union Africaine basé à Niamey au Niger et l'Ecole du Patrimoine Africain – EPA, organisation panafricaine spécialisée dans la conservation et la médiation du patrimoine culturel ayant son siège à Porto-Novo au Bénin, dans le cadre de leur accord-cadre de coopération, ont voulu mener une étude dont l'objectif est de faire l'inventaire de ces systèmes traditionnels en vue de leurs revitalisation et valorisation.

Une Première phase ayant été faite en Afrique de l'ouest en 2019, les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un consultant pour conduire cette étude en Afrique de l'Est¹.

¹ Selon la répartition de l'Union Africaine, l'Afrique de l'Est regroupe les 13 pays suivants : Comores, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan et Tanzanie.

II- OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

2.1. OBJECTIF GENERAL

Ce travail vise à faire un inventaire et une étude des systèmes traditionnels de prévention, de gestion et de résolution de conflits en Afrique de l'Est.

2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- établir une revue de littérature exhaustive sur les travaux scientifiques existant sur les systèmes endogènes de prévention et ou de résolution de conflits en Afrique de l'Est essentiellement mais avec au moins une grande référence dans chacune des autres régions de l'Afrique telles que définies par l'Union Africaine ;
- élaborer un inventaire clair et détaillé de ces différentes méthodes de prévention et de résolution dans cette région ;
- procéder à l'étude de chacune de ces méthodes afin de faciliter leur compréhension et leurs liens avec les cultures africaines ;
- faire des recommandations à l'endroit de la Commission de l'UA pour orienter le projet de mise en place d'une stratégie africaine (inspirée des méthodes ainsi mises en lumière) de prévention et de résolution des conflits.

2.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de cette étude, il est attendu un rapport complet de consultation présentant les résultats suivants :

- une revue de littérature exhaustive sur les travaux scientifiques existant sur les systèmes endogènes de prévention et ou de résolution de conflits en Afrique de l'Est est disponible ;
- un inventaire clair et détaillé des différentes méthodes locales de prévention et de résolution des conflits en Afrique de l'Est est élaboré ;
- une étude de chacune de ces méthodes est réalisée afin de faciliter leur compréhension et leurs liens avec les cultures africaines ;
- des recommandations sont faites à l'endroit de la Commission de l'UA pour orienter le projet de mise en place d'une stratégie africaine (inspirée des méthodes ainsi mises en lumière) de prévention et de résolution des conflits.

III- DURÉE DE L'ÉTUDE

L'étude aura une durée de 90 jours. Cette durée comprend les enquêtes de terrain et la rédaction du rapport.

IV- ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES ET CHRONOLOGIE

Pour effectuer cette mission, les deux partenaires souhaitent faire appel à un consultant individuel.

Après le recrutement, les étapes indicatives suivantes feront l'objet d'accord entre le consultant et le CELHTO, notamment sur la durée de chaque étape. La durée totale de

la mission (hors la restitution et l'intégration des amendements) ne doit pas dépasser 3 mois.

Première étape : Réunion de cadrage avec les commanditaires.

Deuxième étape : revue documentaire.

.Revue documentaire : la revue documentaire couvrira la documentation sur les mécanismes endogènes de prévention et ou de résolution de conflits en Afrique, les études sur de pareilles thématiques... D'autres documents jugés utiles par le consultant peuvent faire l'objet d'exploitation.

Elle durera 15 jours calendaires.

Troisième étape :

Enquêtes de terrain et analyse des données :

Rédaction du rapport intermédiaire :

Elle durera 60 jours calendaires.

Cette étape sera entièrement sous la responsabilité du consultant retenu qui peut à tout moment consulter les commanditaires pour d'éventuelles informations complémentaires.

Quatrième étape : Restitution de l'étude :

Le consultant mettra les résultats de l'étude sous forme d'un rapport intermédiaire qui sera validé lors d'un atelier qui sera organisé par les commanditaires.

Les participants feront des amendements au document qui leur est soumis en vue de son amélioration.

Cinquième étape : Intégration des amendements.

Le consultant prendra en compte les amendements issus de l'atelier de validation. Après cette prise en compte des amendements par le consultant, une version finale du document sera envoyée aux commanditaires. Le consultant déposera deux copies physiques de la version finale et une copie sur support électronique.

Elle durera 15 jours calendaires.

Les travaux de consultance commencent au plus tard 10 jours après la signature du contrat. Le rapport final et ses annexes devraient être soumis au CELHTO dans un délai de référence de 90 jours après le début du service.

Le contractant soumettra une proposition de calendrier de mise en œuvre.

V- PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être soit chercheur, enseignant-chercheur ou professionnel africain du patrimoine ayant une solide connaissance des cultures africaines. De façon plus précise, il doit avoir le profil ci-après :

- être ressortissant de l'un des 13 pays de la zone ciblée;

- parler couramment et bien écrire le français ou l'anglais, et avoir de bonnes connaissances dans la seconde langue ;
- être historien, sociologue, anthropologue, littéraire ou un expert en culture africaine, ayant un diplôme universitaire de BAC + 4 au moins ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans en matière de recherche, de collecte de données de terrain et/ou dans la conduite des études dans le domaine de la culture ;
- avoir une excellente connaissance du fonctionnement des institutions internationales ;
- avoir une bonne connaissance des problématiques de prévention, de résolution des conflits et de maintien de la paix ;
- avoir une bonne maîtrise de l'informatique et une bonne capacité synthétique de présentation des résultats utilisables par les décideurs.

VI- RÉMUNÉRATION

Le montant de la prestation est US \$ 7 000 dont le paiement se fera selon les modalités suivantes :

- 40% du montant total à la signature du contrat ;
- 30% à la présentation du rapport intermédiaire ;
- 30% à l'envoi et à l'acceptation du rapport définitif.

VII- SOUMISSION DE LA PROPOSITION

Le document requis pour la soumission d'une proposition devrait inclure:

- **un CV actualisé du consultant ;**
- **le cadrage méthodologique :** Il a pour but principal d'assurer une compréhension commune des présents termes de référence, notamment ses objectifs et les résultats attendus. Pour ce faire, le consultant exposera sa compréhension de la mission aux commanditaires ainsi que la démarche qu'il compte adopter pour la réalisation de l'étude, y compris le terrain. Au besoin, des clarifications seront apportées par les commanditaires.
- **le plan d'intervention et l'organisation de la collecte de données et les protocoles ;**
- **le plan de travail et calendrier ;**
- **une proposition financière détaillée** pour la réalisation de l'enquête. La proposition financière devra comprendre les pays à visiter, les frais de voyage et d'hébergement et les autres lignes budgétaires applicables à l'exception des per diem.

VIII- CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Le contractant doit pouvoir démontrer sa capacité et son engagement à éviter les conflits d'intérêts et à assurer son objectivité et son impartialité dans l'exécution de la mission.

Le contractant est responsable de la clarté, de l'exactitude, de la cohérence et de la véracité de la présentation orale ou écrite de l'information fournie et des résultats l'étude.

IX- CALENDRIER

30 mars 2021 : lancement de l'appel à candidatures

30 avril 2021 : clôture de la réception des candidatures

10 mai 2021 : Notification des résultats.

Les propositions doivent être envoyées par email à celhto@africa-union.org et epa@epa-prema.org avec copies à kassalob@africa-union.org, tubluk@africa-union.org et zeinaboum@celhto.org , ogoufranck@gmail.com et devront spécifier entre autre, les caractéristiques techniques et les délais de livraison.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le CELHTO à l'adresse suivante:

B. P: 878 Niamey (Niger) Tél. : (227) 20 73 54 14 - Fax : (227) 20 73 36 54

Email: celhto@africa-union.org avec copie à kassalob@africa-union.org

Le CELHTO se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet appel d'offres.